

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 8 juillet 2005
(convocation du 27 juin 2005)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché public sur procédure adaptée - Evaluation de la faisabilité technique et économique de projets d'opérations d'aménagement - Désignation des prestataires - Décision - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Durant l'année 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux a complété le programme des études pré-opérationnelles relatives aux projets d'opérations d'aménagement par des études visant à mieux cerner :

- leur faisabilité technique et l'estimation de leur coût d'équipement,
- l'évaluation des conditions et des coûts d'acquisitions foncières et immobilières correspondants,
- les marchés immobiliers et par conséquent la faisabilité économique des projets d'opérations d'aménagement.

Ces prestations avaient donné lieu à des marchés publics à bons de commande d'une durée d'un an dont le bilan s'est révélé très positif.

La Commission Aménagement – Urbanisme – Politique foncière a donc décidé le 13 janvier 2005 de lancer de nouvelles consultations devant donner lieu à des marchés à bons de commande sur procédure adaptée et à lots séparés.

Il s'agit des lots suivants :

LOT n°1 : dont l'objet est l'évaluation de la faisabilité technique et des coûts d'équipement des projets d'opérations d'aménagement et dont les montants minimum et maximum ont été évalués respectivement à 44 375 €HT et 88 750 €HT.

LOT n°2 : dédié à l'évaluation des coûts d'acquisitions foncières et immobilières des projets d'opérations d'aménagement dont les montants minimum et maximum ont été évalués à 39 000 €HT et 66 000 €HT.

LOT n°3 : consacré à l'étude des marchés immobiliers pour lequel le montant minimum a été évalué à 32 350 €HT et le maximum à 56 838 €HT.

Les montants globaux ayant été évalués à :

- 115 725 €HT au minimum,
- 211 588 €HT au maximum.

La durée de ces marchés a été fixée à 1 an.

Une première consultation s'est déroulée du 4 au 25 février 2005 pour les 3 lots. A l'issue de celle-ci, 30 dossiers ont été retirés et 4 offres ont été remises. Cependant, aucune offre n'ayant été remise pour le lot n°2, une nouvelle consultation a été lancée pour ce lot du 29 avril au 20 mai 2005. 4 dossiers ont été retirés et 2 offres ont été remises.

A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir les offres les mieux-disantes suivantes au regard des garanties et capacités techniques et financières, des références et expériences professionnelles, de la valeur technique de l'offre, des délais d'exécution et du prix des prestations :

- pour le lot n°1, l'offre de la société C3R qui au regard des quantités estimées se traduit par un montant global de 32 500 €HT minimum à 65 000 €HT maximum,
- pour le lot n°2, l'offre de la SCP Lafon qui au regard des quantités estimées se traduit par un montant global de 13 647 €HT minimum à 23 200 €HT maximum,
- pour le lot n°3, l'offre de la société Stratis Conseil qui au regard des quantités estimées se traduit par un montant global de 27 330 €HT à 48 100 €HT maximum.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire relative aux études, chapitre 20, fonction 8241, compte 2031, CRB 710, programme HB00 sur les exercices 2005 et 2006.

Par conséquent, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- DECIDER de confier par marché public sur procédure adaptée les missions énoncées ci-dessus aux sociétés C3R, SCP Lafon, Stratis Conseil,
- AUTORISER M. le Président à signer lesdits marchés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 AOÛT 2005

M. SERGE LAMAISON